

CONVERGENCES



de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques

Édito

par
Marie
Ganozzi



Ne pas céder et résister pour gagner !

La violence sociale imposée par ce Gouvernement se généralise : destruction de centaines de milliers d'emplois dans les secteurs du public et du privé. Tous les cadres collectifs sont mis à mal. Les éléments de solidarité et de lien social entre salariés sont détruits.

La crise sert surtout à donner des milliards d'euros aux banques sans aucune condition en échange. Par contre, aucune réponse concernant l'augmentation des salaires, l'emploi. Au contraire on continue à démanteler les services publics, les hôpitaux sont au bord de l'asphyxie, on organise le flicage des chômeurs, la justice est mise au pas.

Malgré cette guerre sociale menée contre les travailleurs, la colère monte, la réponse apportée le 29 janvier par les salariés du public et du privé a été massive et déterminée. De nombreux secteurs publics sont entrés en résistance : l'enseignement - de la maternelle à l'université -, la météo, la poste, les statistiques publiques, l'ANPE/ASSEDIC, les juges, les médecins et personnels hospitaliers, la protection judiciaire de la jeunesse.

Les mobilisations des personnels enseignants et BIATOS de l'enseignement supérieur et la recherche, s'intègrent d'ores et déjà dans les mobilisations en cours pour faire front aux attaques contre les acquis sociaux des personnels. Nous devons imposer un autre projet de société plus juste et plus solidaire.

Dès maintenant, il est impératif de ne rien céder et de faire converger les luttes, dans une dynamique du **tous ensemble pour gagner !**

Après le
succès
du 29 janvier,
nouvelle
journée
d'action
le 19 mars

Dossier

Enseignement supérieur

Contacter le SNASUB



SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 51 / 52
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fsu.fr

Le Secrétariat national

Secrétaire générale

Arlette Lemaire
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 51
lemaire.arlette@free.fr

Trésorière nationale

Françoise Eliot
9 rue d'Ancerville
55170 Sommelon
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Jacques Aurigny
01 44 41 21 21
aurigny.j@orange.fr

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub@orange.fr

Marie-Dolorès Cornillon
01 40 62 31 31
md.cornillon@orange.fr

Marie Ganozzi
08 71 46 60 53
marie-ganozzi@wanadoo.fr

Anne-Marie Pavillard
01 41 63 27 52
amp@snasub.fr

Autres membres du BN

Jean François Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon@gmail.com

François Ferrette
09 77 50 72 99
snasubcaen@orange.fr

Philippe Lalouette
03 22 53 49 76
snasub.amiens@wanadoo.fr

Jacques Le Beuvant
02 98 66 07 70
Jacques.LeBeuvant@ac-rennes.fr

Patrick Le Tuhaut
01 44 89 88 33
snasub75@yahoo.fr

Jean-Claude Magrinelli
06 18 79 64 82
magrinelli.jean-claude@neuf.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30

ericpanthou@yahoo.fr

Danièle Patinet
03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

Hervé Petit
05 61 50 39 39
herve.petit@univ-tlse2.fr

Pierre Pieprzownik
05 61 12 05 78
ppiepro@wanadoo.fr

Philippe Rampon
04 76 75 81 21
phrampon@wanadoo.fr

Bernard Teissier
04 37 37 62 05
bernard.teissier@ens-lsh.fr

Thomas Vecchiutti
04 95 10 53 04
thomasvp@wanadoo.fr

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille

Marcel Chatoux, SA
Rectorat
Place Lucien Paye
13626 Aix en Provence Cedex 1
04 42 91 74 70
marcel.chatoux@ac-aix-marseille.fr
Mauricette Buchet, Trésorière
Chemin du vallon St Pierre
13120 Gardanne
04 91 62 83 69

Amiens

Philippe Lalouette, SA
Daniel Duchat, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02
snasub.amiens@wanadoo.fr

Besançon

Christian Vieron-Lepoutre
Christian.vieron-lepoutre@univ-fcomte.fr
Marina Josipovic, Trésorière
45 B avenue de l'Observatoire
25000 Besançon
03 81 66 61 80
snasub.besancon@gmail.com

Bordeaux

Jean-Claude Carabini, SA
193 rue du 19 mars 1962
40465 Lalouette
06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr
Maxime Gonzales, Trésorier
390 chemin Laqueyre
64300 Orthez
05 59 67 22 08

Caen

François Ferrette, SA
IA 61 - Cité administrative
61013 Alençon Cedex
08 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr
Christel Alvarez, Trésorière
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur
02 31 81 68 63
Christel.Alvarez@ac-caen.fr

Clermont-Ferrand

Denis Guerot
Collège P. Mendes-France
96 av. Emile Zola
63201 RIOM Cedex
04 73 64 68 04
denis.guerot@ac-clermont.fr
Brigitte Chazal, Trésorière
3 rue de l'Amourette
63800 Cournon
04 73 84 65 88

Corse

Thomas Vecchiutti, SA
LP Finosello BP 581
20189 Ajaccio Cedex 2
04 95 10 53 04
thomasvp@wanadoo.fr
Catherine Taieb, Trésorière
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte
04 95 45 03 16

Créteil

Yann Mahieux, SA
SNASUB FSU
Bourse du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex
01 48 96 36 65
yann.mahieux@snasub-creteil.fr
Michel Macina, Trésorier
2 allée Butte aux Cailles
93160 Noisy le grand
01 64 80 37 24

Dijon

Nadia Richard, SA
Rectorat
51 rue Monge
21000 Dijon
Claire Delachambre,
Trésorière
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877 21078 Dijon Cedex
03 80 39 50 97
snasubdijon@free.fr

Grenoble

Philippe Rampon, SA
427 rue Félix Faure
38950 St Martin le Vinoux
04 76 75 81 21
phrampon@wanadoo.fr
Charvet Evelyne, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du travail
39 avenue de l'Europe
38030 Grenoble

Lille

J.-C. Castelain, SA
Nicole Deleforge, SA
Stéphane Lefevre, SA
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre 1er étage
28 rue des Archives
59000 Lille
03 20 12 03 31
snasub.fsu@nordnet.fr
Eric Fouchou-Lapyerade, SA
4 rue Porte Gayole
62200 Boulogne sur Mer
Guy Douay, Trésorier
124 rue Ferrer 59000 Lille
03 20 34 04 54

Limoges

Marie-Hélène Dumas, SA
Collège Pierre de Ronsard
98 rue de la Brègère
87065 Limoges
05 55 37 84 76
marie-helene.dumas@ac-limoges.fr
Corinne Jeandillou, Trésorière
Collège B.Palissy
11 rue Léon Jouhaud
87400 St Léonard de noblat
05 55 56 38 38

Lyon

Monique Viricel, SA
9 bis rue G. Monmousseau
Bat Education Nationale
69200 Venissieux
06 13 22 57 64
monique.viricel@crous-lyon.fr
Olivier Aubally, Trésorier
6 place St Sylvestre,
Le Troliet 01150 Ste Julie
06 21 03 29 91

Montpellier

Alma Lopes, SA
IA 34
04 67 91 52 32
alma.lopes@ac-montpellier.fr
Claude Roussel, SA
IA 30
04 66 62 86 55
clauderoussel-mendez@ac-montpellier.fr
Conception Serrano, Trésorière
IA du Gard
58 rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex
04 66 62 86 19

Nancy-Metz

Jean-Claude Magrinelli, SA
06 18 79 64 82
Danièle Simon, SA
snasub.lorraine@orange.fr
Chantal Welsch-Floremont, SA
3 rue du Four
54640 Aubaucourt sur Seille

Annie Lespingal, Trésorière
Lycée de la Communication
3 bd Arago
57070 Metz
03 87 75 87 00

Nantes

Nathalie Dremeau, SA
Université de Nantes
BU section Sciences
2 chemin de la Houssinière
BP 92208
44322 Nantes Cedex 3
02 51 12 52 20
nathalie.dremeau@univ-nantes.fr
Francette Grizeau, Trésorier
26 av. F. Mitterand
85200 Fontenay le comte
02 51 69 90 41

Nice

Dominique Beretti, SA
dominique.beretti@ac-nice.fr
Antonia Silveri, SA
antonia.silveri@ac-nice.fr
Cité Jardin Bât. B1
06 88 54 39 87
2 route de Grenoble
06200 Nice
06 88 54 39 87
Maryse Aprea, Trésorière
Village Pelican Villa 41
1192 bd JB Abel
83100 Toulon
04 94 46 06 32

Orléans-Tours

Alexis Boche, SA
SNASUB FSU
10 rue Molière
45000 Orléans
02 38 78 00 69
snasub.aca45@wanadoo.fr
Natacha Sainson, Trésorière
Lycée Voltaire
3, avenue Voltaire
45072 Orleans cedex 2
Tel : 02 38 63 33 04

Paris

Jacques Aurigny, SA
(voir BN)
Pascal Tourmois, SA
Université Paris 5
UFR Biomédicale
45 rue des Saints Pères
75006 Paris
06 64 32 10 91
snasubparis@free.fr
Nadine Loison, Trésorière
Lycée Fénélon
2 rue de l'Eperon
75006 Paris
01 44 41 18 88

Poitiers

Serge Garate, SA
Lycée Camille Guérin
33 rue de la Gibauderie
BP 611
86022 Poitiers Cedex
05 49 46 28 70
serge.garate@ac-poitiers.fr
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Reims

Françoise Eliot, SA
9 rue d'Ancerville
55170 Sommelon
snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
09 71 22 31 81
Alice Baudry, Trésorière
9 rue de Derrière les Vignes
51220 Bermericourt
03 26 61 04 67
tresocad51.snasub@free.fr

Rennes

Fabrice KAS, SA
06 85 10 99 94
f.kas@free.fr
Bruno Leveder, SA
Rectorat
96 rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
06 79 88 16 66
bruno.leveder@ras.eu.org
Nelly Le Roux, Trésorière
IA
1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex 9
02 98 98 98 98

Rouen

Michelle Collet, SA
INSA Rouen
Place Emile Blondel
76821 Mont St Aignan Cx
06 77 61 98 95
michelle.collet@insa-rouen.fr
Agnès Devaux, Trésorière
9, bis rue des Lombards
76 290 Montvilliers
02 32 74 43 09

Strasbourg

Michel Jedvaj, SA
90 rue Josué Hofer
68200 Mulhouse
03 89 42 63 38
snasub-alsace@orange.fr
Myriam Marinelli, Trésorière
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
03 88 23 38 25

Toulouse

Dominique Ramondou SA
SNASUB-FSU
3 chemin du Pigeonnier de la Céprière
31100 Toulouse
05 61 43 60 64
snasub.ac-toulouse@wanadoo.fr
Régine Flament, Trésorière
15 rue de l'Abusique
65400 Argeles-Gazost
05 62 97 29 79

Versailles

Rémy Cavallucci, SA
Collège Jean Moulin
84 rue du Poirier Baron
95112 Sannois
01 34 11 75 55
remy.cavallucci@orange.fr
Françoise Dutemple,
Trésorière
IUFM
45 av des Etats Unis
78008 Versailles Cedex
01 39 24 20 46

HORS METROPOLE

Etranger, Guadeloupe,
Guyane
Contactez le SNASUB national

Réunion et Mayotte

Jean-Claude Michou, SA
32 rue Jean Sita
97430 Le Tampon
06 92 00 71 09
jcmichou@univ-reunion.fr
Laure Savy,
Trésorière adjointe
Lycée Jean Hinglo
2 rue des Sans Soucis
BP 2021
97825 Le Port
02 62 71 19 03

Le refus de répondre aux exigences du mouvement social

Tel un habile joueur de bonneteau le Président de la République, lors de sa longue intervention télévisée du 5 février, a multiplié les effets d'annonce pour donner le sentiment qu'il voulait faire bouger les lignes : en réalité il a tout fait pour esquiver ses propres responsabilités et les principales attentes et revendications portées par le mouvement social. Bien plus, il a répondu par la négative à l'exigence d'abandon des suppressions de postes dans la fonction publique, d'augmentation du SMIC et de négociations sur les salaires ou de retrait du projet de statut des enseignants chercheurs. Il a écarté tout changement de politique en matière d'emploi, maintenant notamment son choix de développement des heures supplémentaires. Et il a exclu implicitement les fonctionnaires de toute perspective de progression de leur pouvoir d'achat. Sur ce sujet, il émet des souhaits vers les entreprises privées alors qu'il refuse un changement d'orientation pour l'Etat employeur ! S'agissant des enseignants,

tout en déplorant leur « paupérisation », il n'a laissé d'entrevoir pour 2010 qu'une revalorisation des débuts de carrière.

Répétant à l'envi sa volonté de « dire la vérité aux français », il a en fait souvent caricaturé la réalité et les revendications, en affirmant par exemple que l'emploi public nuisait à l'emploi privé, en ne considérant les services publics que comme des coûts et non des investissements, ou en multipliant les contre vérités sur l'enseignement supérieur et la recherche. De façon extraordinaire il n'a pas dit mot du puissant mouvement en Guadeloupe et en Martinique et de ses revendications. L'annonce de la suppression en 2010 de la taxe professionnelle, qui contribue pour plus du tiers au financement des collectivités territoriales, se fait sans que soit avancée de solution de rechange, laissant craindre que ce financement soit renvoyé sur l'impôt local.

Nous sommes très loin de ce qu'implique la situation et exigent les salariés. Cela nécessite de maintenir la pression dans tous les secteurs et de mettre en perspective une nouvelle journée d'action interprofessionnelle autour de la plate-forme commune du 29 janvier. (...).

*Communiqué de presse FSU
Les Lilas, le 6 février 2009*



Sommaire

n° 146 - février 2009

Edito	1
Contacteur le SNASUB	2
Sommaire	3
La journée du 29 janvier en images	4-5
Actualités	
Brèves	6
Réforme de la catégorie B	7
Retraites	8-9
Prestations familiales 2009	9
Services	10
Bibliothèques	17
EPLE	18-19
Fiche pratique	20
Lu pour vous	21
Vie des académies	21
Tribunes libres	22-23
Adhésion	24

Dossier

Enseignement supérieur

pp. 11 à 16

29 janvier : une



CONVERGENCES

mobilisation réussie



CONVERGENCES

Motions votées par la CAN du SNASUB le 15 janvier

Solidarité Palestine

Face à l'agression dramatique subie par la population palestinienne qui se traduit par des milliers de morts et de blessés, la Commission administrative nationale du

SNASUB, réunie le 15 janvier 2009, appelle les personnels à participer massivement aux manifestations de solidarité, avec les palestiniens, contre l'agression israélienne.

- Pour l'arrêt immédiat des bombardements ;
- Pour le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza ;
- Pour que les populations civiles cessent d'être victimes de violences inacceptables.

Dialogue social

Le SNASUB-FSU, engagé dans la construction d'un mouvement d'opposition à la politique anti-sociale et de démantèlement des services publics dont la journée du 29 janvier constitue un moment important, considère que les conditions du dialogue social sur la base des

réformes gouvernementales ne sont pas réunies et appelle les organisations syndicales, en particulier de la FSU, à boycotter les instances dites de concertation qui contribuent à accréditer auprès de l'opinion publique l'idée de relations peu conflictuelles entre l'Etat et les syndicats de fonctionnaires malgré la politique de suppression massive de postes.

19 mars : nouvelle journée d'action interprofessionnelle

L'intervention télévisée du Président de la République a été marquée par la force de la mobilisation du 29 janvier. Cependant les organisations syndicales CFTD, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les réponses apportées jusqu'à présent restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier et leur déclaration intersyndicale du 5 janvier.

L'annonce d'une réunion des partenaires sociaux le 18 février avec la formulation d'un certain nombre de pistes constitue un élément important. Mais malgré un changement de ton, le président de la République maintient pour l'essentiel ses orientations en matière de politique économique et sociale.

Les organisations syndicales attendent de la réunion du 18 février que le gouvernement apporte des réponses concrètes et engage les discussions nécessaires à l'ensemble des revendications de la déclaration intersyndicale. Elles attendent également que le patronat prenne ses responsabilités. C'est pourquoi les

organisations syndicales estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels et les entreprises et à prendre toutes les initiatives pour construire les mobilisations nécessaires.

Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars. Elles se retrouveront le 23 février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier :

- Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique.
- Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales.
- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.
- Préserver et améliorer les garanties collectives.
- Réglementer la sphère financière internationale.

Communiqué commun des organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

9 février 2009.

Actions dans le supérieur

Des présidents d'Universités entrent en lutte contre les réformes de Valérie Pécresse

Valérie Pécresse ne peut plus dire que "les présidents d'Universités" la soutiennent. A l'instant, je reçois l'information suivante : des présidents d'Universités organisent lundi, dans le prestigieux amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne, à 14h30, une réunion de contestation de ses réformes et de propositions alternatives. Ils expriment clairement une opposition à des réformes qui "poussent légitimement toute la communauté universitaire à manifester aujourd'hui sa désapprobation quant à la manière dont elles sont conduites et quant aux objectifs qu'elles poursuivent."

Convergences

Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**
Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 50 / 51 / 52

Directrice de la publication : Arlette Lemaire
Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Publicité : Clotilde Poitevin-Amadiou
06 19 94 66 85 www.comdhabitude.fr

Impression : Imprimerie Grenier — 94 250 Gentilly

ISSN 1249-1926 • CPPAP 0710S07498

Images du mouvement social :
<http://www.phototheque.org>

Catégorie B : une réforme en trompe-l'oeil

Le SNASUB et la FSU revendiquent depuis des années une négociation en vue d'une reconstruction de l'ensemble de la grille indiciaire. La mobilisation et les actions unitaires de fin 2007 avaient conduit les huit organisations syndicales de la Fonction publique à demander une négociation pour une refonte complète de la grille des trois catégories A, B, C.

Pourtant, suite à un protocole d'accord du 21 février 2008, quatre organisations syndicales (CFDT, UNSA, CGC, CFTC) ne représentant ensemble que 36,2 % des personnels des trois Fonctions publiques ont signé le volet envisageant de « reconstruire les grilles indiciaires en commençant par les catégories A et B... », sans autre engagement du ministre que « favoriser la mobilité, allonger les carrières et s'inscrire dans la redéfinition des politiques indemnitaires... ».

A partir de ces signatures minoritaires, un projet de réforme de la catégorie B a été discuté à la Fonction publique en excluant les organisations syndicales représentant la majorité des personnels dont la FSU. Nous condamnons cette conception du dialogue social.

Une négociation au rabais

Elle a conduit aux propositions ministérielles suivantes :

- création d'un seul corps en trois grades englobant les actuelles catégories B type et classement indiciaire intermédiaire (CII) ;
- recrutements Bac au 1^o grade et Bac + 2 au 2^o grade ;
- début du 1^o grade à l'indice majoré (INM) 310 (1,07 SMIC) ; début 2^o grade à INM 320 (1,10 SMIC) ;
- sommet de corps et de 3^o grade INM 551 (1,9 SMIC) et peut-être 559 en 2011.

L'amplitude actuelle des catégories est actuellement 297-514 INM pour la catégorie B type et 308-534 INM pour la catégorie CII.

Le « gain » serait donc -à l'entrée- de 13 points majorés pour le B type et de 12 points pour le CII. Les personnels atteignant la fin du troisième grade obtiendraient 37 points pour les B type et 17 points pour les CII (voire 45 points et 25 points en 2011).

Le projet prévoit aussi l'allongement de la durée de carrière et, avec les barrages actuels, ceux entrés dans le corps par le premier grade ont bien peu de chance d'atteindre le sommet du 3^o grade.

Encore plus aujourd'hui qu'hier, du fait du tassement de l'ensemble de la grille vers le bas, les qualifications à l'entrée ou acquises en cours de carrière sont loin d'être prises en compte.

Historique

Les actuelles propositions gouvernementales mettraient l'entrée en catégorie B à 6,9 % au-dessus du SMIC... jusqu'en juillet 2009 où, avec l'augmentation légale du SMIC, il se situera de nouveau à moins de 5 % au-dessus.

Les personnels subissent un déclassement découlant d'une qualification détenue et mise en œuvre nettement supérieure à la qualification requise pour le concours (Bac et plus en C, Bac + 3 et plus en B, Bac + 5 et plus en A type).

Le CII est une mauvaise réponse à la revendication de passage de B en A ; d'ailleurs, le recrutement en « A type » était du niveau bac + 2 jusque dans les années 80. La réforme, par la fin du CII, est donc un recul pour les personnels qui s'y trouvent. Par la non revalorisation dans le cadre d'une refonte de la grille pour toutes les catégories, elle ne correspond pas aux attentes des personnels.

Ce projet de reconstruction partielle et au rabais de la grille est cohérent avec le projet de salaire trinôme. Il fait l'économie d'une refonte globale de la grille.

La chute du pouvoir d'achat depuis trente ans

Il est intéressant de se référer aux positionnements indiciaires par rapport au SMIC avant la désindexation des salaires sur les prix.

En 1980, le salaire de début de catégorie B (stage) était de 180 % du SMIC. Aujourd'hui, c'est le salaire de fin de 3^o grade qui est à ce niveau.

Il faut désormais à un agent toute une carrière (à condition d'arriver au dernier échelon du troisième grade) pour parvenir au pouvoir d'achat qui était le sien lors de l'entrée en stage.

Pierre Boyer



Ce qui change en 2009

Revalorisation des pensions

Les pensions seront revalorisées au 1er avril et non plus au 1er janvier, conformément à l'évolution prévisionnelle « en moyenne annuelle » de l'indice des prix hors tabac. Ce report ne doit pas être une occasion d'économie sur le dos des retraités. Nous revendiquons une mesure de lissage en janvier. Le cas échéant, si l'inflation constatée est différente de celle qui était prévue, une correction sera apportée l'année suivante, à l'occasion de la nouvelle revalorisation.

Mesure symbolique et significative : le code des pensions renvoie simplement au code de la sécurité sociale. Pour le gouvernement, les agents publics sont des salariés comme les autres.

Retraite anticipée carrières longues

Les conditions d'accès à la retraite anticipée sont durcies.

Le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite anticipée augmente au fur et à mesure que le nombre de trimestres requis pour le taux plein augmente.

En 2009, ceux qui ont débuté leur activité avant 16 ans devront justifier de 169 trimestres d'assurance pour pouvoir prendre leur retraite à 56 ans

En 2010, il faudra 170 trimestres ; en 2011, 171 ; en 2012, 172.

Rachat de trimestres

Les trimestres d'assurance obtenus par versement de cotisations de rachat ne pourront plus être pris en compte dans le nombre de trimestres à réunir pour bénéficier d'un départ anticipé au titre des carrières longues ou du handicap. La mesure s'applique pour les demandes de versements déposées à compter du 13/10/08

Cumul d'une pension et d'un revenu d'activité

A partir de 65 ans, si les pensions de retraite ont été liquidées, cumul de la pension et d'une activité professionnelle sans limite.

Même disposition à partir de 60 ans pour le retraité qui a justifié d'une durée d'assurance correspondant au taux plein.

A défaut, cumul possible selon les dispositions antérieures

- sans limite si activité pour un employeur privé
- dans la limite du tiers de la pension majorée de la moitié du minimum de pension garanti si l'activité est effectuée au profit d'un employeur public.

Surcote

En cas d'activité à temps partiel au-delà de l'âge légal et de la durée d'assurance requise pour le taux plein, les trimestres excédentaires ne sont plus proratisés.

Par ailleurs, seuls les trimestres entiers (plus aucun arrondi favorable) et cotisés (les bonifications ne donnent plus de surcote) peuvent ouvrir droit à surcote.

La surcote est majorée et passe à 1,25% par trimestre. Cela s'applique aux trimestres entiers cotisés à compter du 01/01/09 (2 taux de surcote pour ceux qui avaient déjà acquis des trimestres excédentaires avant cette date ?), pour les pensions liquidées à compter du 01/04/09.

Il conviendra donc de décompter les périodes travaillées en isolant celles qui l'ont été au-delà de la date donnant droit à surcote et de distinguer celles acquises avant le 1er janvier 2009 et celles acquises après.

Pluri - pensionnés

Mise sous condition de ressources (le montant global de toutes les pensions personnelles) du minimum de pension servi par régime général et régimes alignés. Le plafond serait fixé à 85% du SMIC. Cela pénalisera les fonctionnaires pluri - pensionnés, pour lesquels la pension du régime général pouvait être portée au minimum contributif.

A noter une autre évolution du minimum contributif, qui n'est plus attribué qu'aux assurés totalisant une durée d'assurance cotisée de 120 trimestres.

Réforme de l'Indemnité Temporaire de Retraite

Le fonctionnaire bénéficiant actuellement de l'ITR continuera de la percevoir, mais pour les plus hauts revenus l'avantage sera réduit progressivement. Le fonctionnaire de l'Etat prenant sa retraite outre-mer de 2009 à 2018 pourra percevoir l'ITR, mais à condition d'avoir effectué 15 ans de services outre-mer ou d'avoir un lien matériel et moral avec le territoire concerné. L'indemnité ne pourra pas dépasser pour les plus hauts revenus 8 000 € par an.

Pour le fonctionnaire de l'Etat prenant sa retraite dans ces territoires entre 2019 et 2027, une dégressivité est instaurée.

Aucun versement n'intervient plus à compter de 2028.



Retraités du SNASUB

Le secteur retraité s'est réuni le 14 janvier.
Étaient présents : Jacqueline WILNER académie de Reims, Gérard GUNTZBURGER Académie de Strasbourg, Jean-Paul MACHEN Académie de Lille .
De nombreux autres camarades convoqués de ce secteur se sont excusés, le temps libre est très occupé...

Un échange fructueux sur l'action du 16 Octobre 2008, sur l'organisation des retraités de notre syndicat, et sur la vie de la SFR-FSU (Section Fédérale des Retraités) dont l'activité est pleinement reconnue par le CDFN.

Nous recommandons à chaque Commission Administrative Académique de susciter la candidature d'un ou plusieurs retraités syndiqués . Il est également très important d'être présent dans les SFR Régionales ou

Départementales pour faire connaître les problèmes propres à nos catégories .

La revue « POUR » du mois de MARS comportera un dossier réalisé par les retraités de la Fédération à l'intention des Retraitables qui se veut être un dossier de préparation à la retraite.

Retraités, se SYNDIQUER c'est :

- Défendre le Service Public,
- Lutter contre la précarité,
- Maintenir et faire progresser son pouvoir d'achat

Jacqueline Wilner

Prestations familiales 2009

Allocations familiales, compløtø							
Nombre d'enfants à charge				Forfait enfants de plus de 20 ans	Majoration pour		Compløment familial
2	3	4	Suppl.		11-16 ans	>16 ans	
123,92	282,70	441,48	158,78	78,36	34,86	61,96	161,29

Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)				
Prime à la naissance	Prime à l'adoption	Allocation de base	Compløment d'activité (sans alloc. de base)(*)	Colca (*)
889,72	1779,43	177,95	552,11 419,83 317,48	611,59 789,54

Allocation de soutien familial	
Taux plein	Taux partiel
116,18	87,14

Prime de déménagement	
3 enfants	Par enfant suppl.
934,08	77,84

Compløment <<mode de garde>>					
Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 ans à 6 ans		
Taux min.	Taux médian	Taux max.	Taux min.	Taux médian	Taux max.
167,07	278,48	441,63	83,54	139,27	220,82

En cas de recours à une assistante maternelle via une association					
Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 ans à 6 ans		
Taux min.	Taux médian	Taux max.	Taux min.	Taux médian	Taux max.
445,54	556,92	668,29	222,78	278,47	334,15

En cas de recours à une employée à domicile via une association					
Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 ans à 6 ans		
Taux min.	Taux médian	Taux max.	Taux min.	Taux médian	Taux max.
584,76	696,14	807,55	292,39	348,08	403,78

Allocation parentale d'éducation (APE), majoration d'Afeama					
APE pour naissance multiple			Afeama enfant de 3 à 6 ans		
Taux plein	Activité ≤ 50%	Activité > 50% < 80%	Montant min.	Montant médian	Montant max.
552,11	365,07	276,08	74,51	89,92	113,74

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)					
Allocation de base	Compløment selon la catégorie(*)				
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
124,54	93,41	252,98	358,06	554,88	709,16

Dans les départements d'outre-mer	
Allocations familiales	1 enfant
	22,77

Majoration pour âge	
11 à 16 ans	>16 ans
14,29	21,96

Compl. familial	
92,13	

* selon que le parent réduit son activité en totalité ou partiellement (de 50 à 80 %)

Tous ces montants en euros sont donnés après retenue CRDS, sauf pour l'AEEH.
La base mensuelle des prestations est portée à 389,20 euros.

Du côté des services et grands établissements

Services centraux et déconcentrés

Les suppressions d'emplois administratifs annoncées pour la période 2009 – 2011, auxquelles A&I a apporté sa caution expresse en signant le 9 octobre 2008 un protocole avec le ministre de l'Éducation nationale, s'élèvent à 1 700 (500 en 2009 et 600 sur chacune des années 2010 et 2011). Cumulées avec celles des années précédentes, elles approcheront le chiffre de 5 000, essentiellement concentrées sur les services.

L'administration centrale du MEN, frappée de 100 suppressions supplémentaires en 2009, est en passe de devenir exsangue. Des directions entières sont en train de disparaître, y compris lorsqu'elles sont chargées de missions stratégiques, comme la production de données statistiques.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche est en refonte totale, et la disparition probable de la sous-direction des bibliothèques ne laisse pas d'inquiéter, dans la mesure où elle pourrait augurer de la disparition prochaine de cette filière elle-même.

Dans chaque académie, la saignée correspond environ à la disparition de la totalité des effectifs de sa plus importante IA. Cela ne peut aller sans conséquences sur l'organisation générale des services et sur la pérennité même des missions.

Pour l'instant, aucune des missions dévolues aux services déconcentrés n'est officiellement abandonnée. Beaucoup par contre ont déjà fait l'objet d'une « redistribution » à l'échelle académique, suivant deux axes principaux :

- Une « mutualisation » entre IA de certaines tâches, l'une d'entre elles prenant en charge telle ou telle attribution pour elle-même et pour toutes les autres.
- Une reconcentration sur le rectorat de missions que les recteurs avaient de longue date subdélégées aux Inspecteurs d'académie.

La prochaine étape consistera à s'attaquer à ce qui constitue le cœur de mission des IA : la gestion des emplois et des personnels du premier degré.

Ces opérations, présentées comme devant permettre des « économies d'échelle » pour réaliser des « gains de productivité », ont surtout comme conséquence d'augmenter la distance entre le service et l'utilisateur alors même qu'est prétendument affiché le souci de promouvoir une administration de proximité. La volonté

de réduire à tout prix le périmètre et le coût des services publics ne s'embarrasse pas de paradoxes vulgaires.

C'est peu dire qu'il en résultera un alourdissement des charges sur des services aux effectifs en récession constante.

Cet alourdissement est d'autant plus ressenti que, par ailleurs, les dispositions qui organisent l'individualisation des carrières et des rémunérations complexifient les outils et les procédures de gestion des personnels.

Quant aux services de Jeunesse et Sports, leur disparition pure et simple par dissolution au sein des services de la préfecture semble en cours. Dans le même temps, 6 CREPS sur 24 devront fermer dès 2009, probablement suivis de 4 autres en 2010.

Les grands établissements

Le CNED (centre national d'enseignement à distance), comme les CRDP (centre régionaux de documentation pédagogique) connaissent d'énormes difficultés financières liées aux effets cumulés de la stagnation de leur subvention d'État et de l'augmentation de leurs charges employeur. Ils sont ainsi amenés, pour comprimer leurs dépenses, à tenter de libérer des emplois qui ne sont pas supprimés officiellement. A cette fin, ils essaient d'une part de « persuader » des personnels administratifs ou techniques à demander « spontanément » leur mutation, et ils mettent fin d'autre part au détachement de certains personnels enseignants, y compris avant le terme normal de leur contrat. Le résultat en est la disparition du jour au lendemain de prestations jusqu'à présent assurées à la satisfaction de tous. Là encore, l'intérêt pourtant invoqué de l'utilisateur pèse peu face à la volonté de réduire les dépenses quelles qu'en soient les conséquences.

Philippe Rampon



Enseignement supérieur

La casse de l'enseignement supérieur et de la recherche est en marche. Les attaques pleuvent de toutes parts, les ravages de la LRU commencent à se faire sentir, le démantèlement des organismes de recherche est en passe de se réaliser, les établissements sont soumis aux diktats des classements internationaux et la concurrence se généralise.

Face à cela, l'autonomie tant prônée par le ministère et soutenue par quelques présidents d'universités commence à prendre du plomb dans l'aile.

Les mêmes qui applaudissaient encore hier en soutien aux réformes déchantent aujourd'hui : suppressions d'emplois, opacité dans la répartition des moyens budgétaires, remise en cause des statuts des personnels enseignants et BIATOS, individualisation des carrières, rémunération au mérite, ...

Les établissements sont obligés de se débrouiller pour financer une partie de leurs activités en levant des fonds propres par la mise en place notamment de fondations, en attendant de pouvoir augmenter les frais d'inscription.

Les présidents d'universités se transforment en véritables VRP pour récolter des moyens pour enseigner et faire de la recherche !

Car il ne faut pas se tromper, si l'Etat accorde encore quelques largesses pour faire passer la pilule de l'autonomie, cela ne saurait durer dans le temps. Et ce n'est pas la situation de crise économique dans laquelle on s'enfonce qui va permettre d'améliorer cette situation.

Malgré ces attaques sans précédent, les personnels et étudiants résistent et organisent la riposte.

Ce qui était présenté comme inéluctable est remis en cause par de plus en plus de personnels mobilisés aujourd'hui.



Rémunération à la carte ? Non merci !

Comme tous les fonctionnaires, nous sommes amenés à vivre la "pratique dynamique de la gestion des ressources humaines dans le domaine des rémunérations" que veut mettre en oeuvre le "ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique" (l'ordre des priorités est clairement annoncé). Il s'agit de nous faire fournir plus d'efforts au moindre coût. Comment ça marche?

Les années passent, le salaire stagne !

Le gouvernement a clamé à qui voulait l'entendre que l'Etat était en faillite, ce qui rendait impossible l'augmentation des salaires des fonctionnaires. Désormais, chacun sait que l'Etat qui peut débloquer 42 milliards pour les banques (plus 360 milliards consentis en garantie) ne peut pas débloquer 13 milliards pour la sécurité sociale, 5 milliards pour les retraites ni même les 800 millions d'euros que coûterait une augmentation de 1% de nos salaires. Adieu le pouvoir d'achat, les priorités sont ailleurs.

Du coup, avec une inflation de 4% en 2008, le gouvernement ne nous a accordé (avec l'accord de certains syndicats) qu'une augmentation de 0,8% ! Et cela dure depuis 1982, année de la désindexation des salaires sur les prix. De 2000 à 2008, la perte de pouvoir d'achat de nos traitements avoisine désormais les 10%.

Dans un tel contexte, le déroulement de carrière (franchissement des échelons successifs) ne peut assurer, au mieux, que la stagnation de notre pouvoir d'achat à l'aide d'une indemnité mise en place à cet effet : la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat : cf Convergences n°140, juin-juillet 2008).

Travailler plus pour gagner plus ?

"Travailler plus", nous allons le faire gratuitement dans l'enseignement supérieur car avec l'autonomie des établissements viennent les responsabilités supplémentaires : un nombre considérable de tâches administratives et techniques autrefois assurées par les services académiques ou ministériels est déjà pris en charge localement ou le sera prochainement, avec des effectifs réduits par les suppressions de postes. Le gouvernement a également mis en place quelques mesurette pour justifier ce slogan : les heures supplémentaires et la vente de quelques jours de congés qu'il est possible d'épargner à cet effet.

Dans le système que le gouvernement veut mettre en place, le seul (vrai) moyen de gagner plus sera de plaire plus.

Plaire plus pour gagner plus ?

Pour le gouvernement, la progression du pouvoir d'achat devra se "mériter" individuellement, et prendre la forme d'indemnités modulées en fonction de la performance individuelle des agents.

Pour ce faire, il veut mettre en place progressivement la prime de fonction et de résultat (PFR) destinée à remplacer les indemnités servies actuellement aux personnels ITRF, de l'ASU et des bibliothèques. Elle comprend deux parts qui sont toutes les deux modulables :

- une part liée à la fonction exercée : responsabilités, niveau d'expertise, sujétions spéciales. Le montant versé individuellement peut varier de 1 à 6 fois le taux de base.
- une part liée aux résultats de la procédure d'évaluation individuelle et à la manière de servir. Le montant versé individuellement peut varier de 0 (!!!) à 6 fois le taux de base.

Au final, à grade équivalent, nous pourrions percevoir un montant variant de 1 à 10 ! La PFR concrétise l'individualisation totale des carrières, des parcours professionnels et des rémunérations et la mise en concurrence des personnels entre eux. D'un côté les emplois auxquels nous pourrions prétendre fonction de notre grade seront profilés et cotés de 1 à 6 pour la part "fonction", de l'autre, nos conditions de travail (résultats) et la qualité de nos rapports avec nos supérieurs hiérarchiques ("manière de servir") moduleront la part "résultats" !

Jeu de dupes !

Comme à la loterie, cette prime de fonction et de résultat peut faire rêver avec la possibilité de "gagner le gros lot" avec les 2 parts modulées à 6. Mais la réalité sera plus dure ! En effet, les enveloppes disponibles pour la part "résultats" ne sont pas extensibles. Dans un jeu à somme nulle, s'il y a des gagnants, il y aura forcément des perdants.

Plus globalement, le gouvernement fait beaucoup de publicité autour de l'augmentation de l'enveloppe des primes. Or il faut rappeler que le taux de l'ensemble des indemnités versées aux personnels administratifs, techniques et de bibliothèques de l'enseignement supérieur demeure bien inférieur au taux moyen interministériel alors que depuis l'instauration de l'ARTT en 2000 qui a imposé la même obligation horaire annuelle à tous les fonctionnaires, plus rien ne justifie cette inégalité de traitement.

Depuis des années, on cherche à nous présenter comme un geste en faveur de notre pouvoir d'achat ce qui n'est que le rattrapage d'une injustice flagrante et ce, à un rythme incroyablement lent et sans garantie d'arriver à une parité entre fonctionnaires.

Ce que nous voulons !

Nous ne voulons pas d'un bricolage sur les primes qui instaure la concurrence entre collègues au lieu de renforcer la nécessaire coopération entre agents du Service public.

Ce que nous voulons, ce dont la Fonction publique a besoin, c'est d'une revalorisation indiciaire dans le cadre d'une refonte globale des grilles de rémunération.

Vers des statuts uniques ?

Suite au rapport Schwartz, Valérie Pécresse a déclaré l'automne dernier dans le cadre du « plan carrière » souhaiter « harmoniser et valoriser les cadres statutaires » des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques (BIATOS et ITA) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le détail, ces modifications se feraient en faveur de l'employeur direct (l'université, l'établissement de recherche) et au détriment des personnels par le biais d'une gestion locale et individualisée des carrières (recrutement, avancement, mobilité, rémunération, etc.) porteuse d'inégalité accrue dans le traitement des agents en fonction de l'établissement dans lequel ils exercent leurs missions.

Selon le rapport Schwartz, le ministère compte 33500 personnels ITRF, 18000 personnels de l'ASU, 4300 personnels des bibliothèques de l'enseignement supérieur auxquels s'ajoute 27000 personnels ITA de la recherche. Il s'agirait d'en regrouper le maximum au sein d'une filière commune, propre à notre ministère de tutelle, basée sur le modèle des statuts ITRF modifiés dans le sens d'une liberté accrue des établissements au détriment des

garanties statutaires des agents. Une sorte de mini-fonction publique qui nous couperait de nos collègues de l'ASU, ITRF et des bibliothèques de l'Education nationale, de la Culture, de Jeunesse et Sports, etc. Dans ce cadre, des mesures de fusion de grades et de corps sont envisagées. La mobilisation unitaire des syndicats représentant les personnels des bibliothèques a permis de dénoncer le projet de fusion des corps des magasiniers et des assistants des bibliothèques dans les corps ITRF C et B équivalents. Cette mesure, si elle n'est plus à l'ordre du jour pour l'instant, n'est pas écartée pour autant.

Mais parallèlement à ce rétrécissement, on observe une volonté d'élargir au contraire le champ des emplois ouverts aux corps de catégorie A+. Par exemple, il est envisagé de regrouper les conservateurs d'Etat et les conservateurs territoriaux pour obtenir des corps à vocation interministérielle et inter-fonctions publiques. Mais cette extension de leurs possibilités d'emploi irait de pair avec une gestion encore plus locale et plus individualisée de leurs carrières, à l'instar de ce qui se fait déjà dans la Fonction publique territoriale. Au final, il ne s'agirait pas d'un statut unique, mais de plusieurs selon les catégories : A, B ou C.

Ce serait faire fausse route que d'imaginer que ce mouvement se limiterait aux personnels des bibliothèques : le détachement des personnels de l'ASU dans les corps équivalents de la filière ITRF est clairement envisagé (proposition n°43 de la commission Schwartz). Par ailleurs, la transformation des emplois ASU en emplois ITRF est un mouvement continu que l'on peut observer dans les universités. Ce serait également une erreur de croire que rien ne changerait en négatif pour les personnels ITRF : leurs statuts actuels constitueraient une base pour les nouveaux cadres statutaires mais ces derniers seraient au final moins avantageux que ceux dont ils bénéficient actuellement.

Pour sa part, le SNASUB-FSU est favorable à l'évolution des statuts et à une simplification des filières mais **pas n'importe lesquelles !** En tout état de cause, elles devraient viser à étendre les dispositions les plus favorables de chacun des statuts actuels. Enfin, elles ne sont pas compatibles avec des projets qui, sous couvert d'améliorations – voire de gains de productivité – ne visent qu'à réduire la place que prend la Fonction publique dans la dépense publique, au détriment de l'emploi public, du service public en général et de ses missions en particulier.

Revendications du SNASUB

1 - les statuts, l'emploi et l'extinction de la précarité :

- ✓ abrogation de la loi LRU ;
- ✓ rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche ;
- ✓ mise en place d'un plan de résorption de la précarité ;
- ✓ retrait du projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs et de la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré ;
- ✓ défense et l'amélioration des statuts de tous les personnels ;

2. les rémunérations

- ✓ augmentation de salaire et un salaire mensuel minimum de 1500 euros net ;
- ✓ augmentation des rémunérations avec, au minimum, des indemnités portées immédiatement au taux moyen interministériel, préalable à leur intégration dans les salaires dans le cadre d'une refonte des grilles de rémunération ;
- ✓ refus de l'individualisation des carrières, des salaires et des primes ;

3. le Service public et ses moyens

- ✓ défense des missions de Service public, de ses personnels et des usagers ;
- ✓ des budgets pérennes pour l'enseignement supérieur et la recherche qui soient réellement à la hauteur des enjeux.

Budget 2009 : un déclin historique

Régression d'un demi-milliard d'euros – Plus de 1000 postes supprimés. Un effort de l'Etat par étudiant insuffisant et inégalitaire

Le gouvernement ne propose qu'une augmentation de 5,5% de la dépense par étudiant. L'effort financier de l'Etat par étudiant (8080 € en 2008) représente la moitié de celui des Etats-Unis : c'est largement insuffisant. De plus, sa distribution inégalitaire est inacceptable, avec près de deux fois plus pour un élève de CPGE qu'un étudiant d'université. La situation sociale des étudiants se dégrade (bourses qui augmentent moins que l'inflation, logement). Quand on compare avec la mobilisation rapide par le gouvernement de 380 milliards € sur les fonds publics pour aider les banques !

Un effort pour la recherche en diminution

Dans la présentation du budget 2009, le gouvernement se fixe comme objectif d'atteindre 3% du PIB pour les dépenses de recherche et d'innovation. Pour le réaliser en 2012, il faudrait accroître, chaque année, l'effort de recherche de 6 Mds € (4 Mds pour le réaliser en 2020). On est très loin du compte. Au rythme actuel, la part de la recherche et de l'innovation dans la PIB diminue (2,4% il y a 15 ans, 2,08% en 2007).

Un budget construit en trompe l'oeil

Le 1,8 Md€ supplémentaire claironné par le gouvernement, dont 1 pour l'enseignement supérieur et 0,8 pour la recherche, comprend des crédits budgétaires (1Md€), des exonérations fiscales (0,66 Md €), et des financements privés (0,17 Md €). Seuls les crédits budgétaires sont distribués dans les établissements. Les autres ressources sont soit aléatoires soit détournées de leurs objectifs. Il en est ainsi du crédit d'impôt recherche (CIR). Son augmentation est importante (un demi-milliard d'€). Mais, depuis sa réforme, il représente surtout un effet d'aubaine pour les entreprises. En clair, un demi-milliard de CIR supplémentaire ne correspond pas un demi-milliard de recherche en plus. Loin s'en faut.

Des crédits budgétaires en forte baisse (moins un demi-milliard)

Dans cette présentation biaisée du budget 2009 restent les crédits budgétaires. Le ministère se félicite que ceux de la mission interministérielle enseignement supérieur recherche (MIREs) soient en augmentation de 4,4% (+1 Md € courants pour les autorisations d'engagements (AE). Mais les seuls euros pouvant être dépensés sont les crédits de paiement (CP) correspondants. Leur augmentation (0,72 Md€) ne compense pas l'érosion

monétaire (0,84 Md €). En plus, suprême embrouille, le gouvernement compte dans l'augmentation les 350 M € de cotisations supplémentaires pour les pensions qui ne feront que passer dans les caisses des établissements. En définitive l'équation est $1 \text{ Md € (AE)} = 0,72 \text{ (CP)} - 0,84 \text{ (inflation)} - 0,35 \text{ (pensions)} = - 0,47 \text{ Md €}$ Les laboratoires disposeront donc encore de moins de moyens, ce qui permettra ensuite de justifier les différentes réformes de structures en cours et contre lesquels nous nous élevons.



Plus de 1000 emplois supprimés.

Le gouvernement annonce qu'il veut renforcer l'attractivité des carrières, donc ... il supprime 900 emplois, 450 dans l'enseignement supérieur et 450 dans les organismes de recherche.

Les suppressions concernent des emplois statutaires de catégorie C, des allocations de recherche qui n'ont pas été pourvues (alors que de nombreux doctorants sont non financés et le financement de 225 postes de post docs). En plus des emplois de catégorie C sont transformés en emplois d'encadrement (2 pour 1). Nous rejetons ce mépris des personnels de catégorie C dont les missions sont essentielles et ne sauraient être exécutées par sous-traitance ou extension de la précarité.

C'est tous ensemble qu'on va lutter, c'est tous ensemble qu'on va gagner

C'est sous un cortège inter-sites que les personnels des établissements du sup et de la recherche ont défilé à Lyon. La mobilisation du 29 avait un air de celles vécues par les personnels en 95. Derrière une banderole unitaire de l'intersyndicale sup/recherche plus de 3000 personnels tous statuts confondus ont défilé pour crier leur colère contre les attaques sans précédents portées contre le service public d'enseignement d'enseignement et de recherche, ses personnels, ses étudiants.

Ce sont tous les établissements qui s'engagent résolument contre les réformes en cours, y compris ceux qu'on n'a pas trop l'habitude de voir à nos côtés. C'est

que les attaques, portées sont frontales et lourdes de conséquences pour l'ensemble de la communauté universitaire. En arrière plan on voit se profiler les premiers ravages de la loi dite liberté et responsabilité des universités (LRU) sur l'autonomie des universités.

En lien avec les mots d'ordre votés par la coordination nationale de l'enseignement supérieur et recherche, les AG des universités lyonnaises ont voté la grève à partir du 2 février. Si le mouvement porte pour le moment principalement sur deux revendications : la réforme du statut des enseignants-chercheurs et la mastérisation de la formation des enseignants, il est indispensable pour amplifier le mouvement que les personnels BIATOS participent aux mobilisations en incluant aux plateformes revendicatives leurs revendications : emploi, précarité, statut, carrière, salaires, etc.

Stress Un équivalent temps plein à 200 %

Camille, adjointe administrative est isolée. En face ils sont trois, la responsable administrative, le chef du labo et le directeur du campus. Un tribunal où les deux premiers dressent l'acte d'accusation, culpabilisant : efficacité, délais, relationnel... Absent, le directeur du second labo.

Le représentant syndical s'est invité, de force. Il peine. Mais l'évidence s'impose. Une seule personne ne peut correctement effectuer les fonctions de deux agents, sur deux mi-temps pour deux responsables de labos qui

exigent chacun l'impossible : travailler pour deux. L'application de la LRU peut conduire d'ici à 2012, date butoir pour accéder à l'autonomie, à des situations individuelles difficiles. La taille régionale ou internationale des universités- qui regrouperont leurs services-, associée à la gestion annoncée de la masse salariale de tous les personnels pourrait aggraver le « travailler plus pour gagner moins ». Sauf si nous résistons tous ensemble !

A voir ou revoir : **J'ai très mal au travail.** 2 DVD disponibles sur www.editionsmontparnasse.fr (à partir de février 09)

C'est tous ensemble qu'on va lutter, c'est tous ensemble qu'on va gagner

Nancy 2 contre le mépris

Ce 29 janvier, parmi la foule nombreuse des 25000 manifestants, ils sont eux aussi plus nombreux dans la rue les professeurs et maîtres de conférences, eux qui ne sont pas des habitués des manifs. Pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail et surtout le mépris ministériel à leur égard. Ils défilent souvent à côté de leurs étudiants mais pas souvent mélangés aux BIATOS... Pas encore ? Un tract, sous l'étiquette « sauvons l'université », soutenu par toutes les organisations syndicales, y dénonce l'université à deux vitesses.

A Nancy 2, une journée « banalisée » le 27 janvier, sans cours, a permis

des débats le matin puis des AG séparées, étudiantes et professeurs, avant de se rassembler l'après-midi pour porter au Conseil d'Administration des motions réclamant une renégociation de la réforme des formations des maîtres et le retrait de la réforme des statuts des enseignants-chercheurs. Matin et après-midi des représentantes du SNES étaient présentes contre le projet de réforme de la formation des maîtres et pour réclamer un travail en commun.

Tout avait commencé le 27 novembre par un appel, lancé par des militants du SNESUP, à signer une pétition en ligne sur ces deux revendications qui semaine après semaine allait recueillir 180 signatures publiques sur 500. Du jamais vu obtenu par un travail patient de conviction et deux leviers,

la rétention des copies d'examen, et le refus d'envoyer au ministère les maquettes des diplômes de formation des maîtres. Etudiants et BIATOS, largement informés, comprennent et suivent avec intérêt.

Lundi 2 février « l'université s'arrête ». C'est le mot d'ordre lancé par la coordination nationale des universités en lutte en guise de préavis de grève si la ministre n'entend pas la colère. Côté BIOATOS le SNASUB et la FERC SUP CGT soutiennent ce mouvement qui dépasse les revendications sectorielles : la casse des statuts et la dégradation des formations et des conditions de travail nous concernent tous. Les universités de Nancy 1 et Metz rejoignent le mouvement.

Opération Campus : Non à une université à deux vitesses !

Lancée à grand fracas il y a un an par Sarkozy et Péresse, l'opération Campus a d'abord été présentée comme un vaste plan de rénovation et de construction immobilière en réponse aux besoins des universités françaises.

Mais dès le départ, et c'est encore plus visible aujourd'hui, il s'est agi pour nos gouvernants d'utiliser ce levier pour remodeler en profondeur la carte universitaire, pour ne conserver ou recréer qu'une quinzaine de grands campus destinés à devenir « les campus de demain » ; l'expression est significative de ce que les autres campus seront définitivement relégués au second plan. V. Péresse le revendique d'ailleurs clairement dans tous ses discours, notamment quand elle insiste sur la « dynamique irréversible [créée par l'opération] dans vos universités : rapprochement voire fusion des universités, renforcement des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur pour une meilleure visibilité internationale ».

Toute la logique politique de cette opération a donc été d'organiser la concurrence entre universités pour sélectionner « les meilleures », c'est-à-dire les mieux vues du ministère, et absolument pas celles dont les besoins immobiliers étaient les plus importants. Sur 68 dossiers, seuls dix projets ont donc été retenus : Bordeaux, Grenoble, Lyon, Montpellier, Strasbourg, Toulouse, Aix-Marseille, Saclay, Paris-Aubervilliers, Paris intra-muros (et onze autres projets classés « innovants » ou « prometteurs » auront quelques subsides). Et encore, à l'intérieur d'une même agglomération, seuls certains sites sont sélectionnés parmi ceux proposés. Chacun aura donc compris que cette opération revient aussi et surtout pour l'Etat à abandonner financièrement tous les autres campus, alors même qu'une compétence élargie doit être conférée à toutes les universités en application de la loi LRU pour la gestion du patrimoine immobilier ! Ainsi, la sélection opérée ne fera qu'accroître les inégalités entre les universités, entre les régions, rendant un peu plus difficile l'accès aux formations supérieures de nombreux jeunes.

Endettement et privatisation à tous les étages

En pratique, il s'agit d'une opération immobilière par laquelle l'Etat permet à certaines universités de rénover leur campus en réalisant des partenariats public-privé (PPP). La caractéristique des PPP est qu'ils ne concernent pas seulement la construction ou la rénovation immobilière mais incluront aussi un contrat de maintenance pour toute la durée prévue. Le principe est que des entreprises du BTP et des investisseurs privés réalisent et financent à leur frais ces constructions et rénovations en échange du paiement d'un loyer pendant 25 ans par les universités. Une partie de ce

loyer sera payée par les universités grâce aux revenus financiers générés par un capital non-consomptible qui leur est attribué par l'Etat.

Ainsi l'université de Lyon, la seule pour l'instant à connaître sa dotation, recevra un capital de 575 millions d'euros. Cette dotation sera placée à un taux de 4,25% et rapportera près de 25 millions d'euros par an.

Même pour les campus retenus, on peut craindre que l'opération marque aussi, au final, le désengagement financier de l'Etat. Cela peut certes sembler paradoxal mais n'est-ce pas la réalité lorsque le gouvernement a eu recours à la vente du capital d'EDF (dont les recettes se sont avérées plus faibles que prévues : 3,7 milliards d'euros au lieu des 5 annoncés) pour financer ce plan, et non à des crédits budgétaires ?

Sur un autre plan, on sait déjà pour l'Université de Lyon - qui est pourtant le bon élève de V. Péresse et le campus qui sera vraisemblablement le mieux doté - que le revenu généré ne couvrira pas les futurs loyers, estimés à au moins 53 M € par an, auquel s'ajouterait un coût annuel de 9,8 M € pour la maintenance. La différence devra donc être payée soit par les collectivités soit par les universités elles-mêmes, à charge pour elles de trouver d'autres financements ou de s'endetter. Pour l'Etat, l'opération Campus risque bien de se résumer à un chèque pour solde de tout compte.

Dans un contexte de suppression des postes BIATOSS de catégorie C, le risque principal pour les personnels est que la gestion des sites rénovés ou nouveaux soit entièrement confiée au privé, dans le cadre du PPP. Sans parler des services d'hébergement et de restauration, en concurrence directe avec le CROUS, cette privatisation concernerait bien sûr la maintenance pour les bâtiments, mais aussi les services d'accueil, d'entretien, de sécurité, voire plus. Dans le cas lyonnais où il est prévu de construire un silo documentaire, on peut par exemple craindre que le magasinage ne soit externalisé de cette manière.



Les bibliothèques parisiennes à l'heure du travail dominical

A la ville de Paris, le travail dominical existait déjà dans les parcs et jardins et les musées. Depuis l'inauguration de « Marguerite Yourcenar », en février 2008, il concerne également les bibliothèques. Convergences a rencontré Marie-Claude Sémel, responsable du SUPAP (Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes) *.

Le protocole d'accord sur le travail dominical

Marie-Claude Sémel : Pour la Mairie de Paris, il s'agissait de faire « sauter le tabou du dimanche dans le service public ». Durant toutes les négociations, l'intersyndicale était soutenue par les personnels, en grève, à plusieurs reprises. Le SUPAP, bien qu'opposé au travail du dimanche, a participé aux négociations. In fine, le protocole, que nous n'avons pas ratifié, prévoyait que chaque agent travaille un dimanche sur cinq, avec une récupération fixe le samedi suivant pour qu'il bénéficie d'un week-end de 3 jours, ainsi que d'une prime de 60 € net identique pour tous. L'accueil devait être assuré au minimum par 50 % de titulaires.

C'était très important. Car, pour nous, s'il doit y avoir travail dominical, il doit être effectué par des titulaires. Le service offert doit être identique. Les étudiants ne peuvent, ni ne doivent remplacer des titulaires. Si on ouvre le dimanche pour offrir un job aux étudiants, qu'est-ce qui empêchera qu'on en recrute aussi pour ouvrir en nocturne ou pour remplacer des titulaires en semaine ? Si aujourd'hui, on recrute des étudiants pour remplacer les titulaires, quand ils chercheront du travail, ils n'en trouveront pas. Leurs futurs emplois seront pourvus par des étudiants !

Vous êtes opposés au travail dominical. Pourquoi ?

Marie-Claude Sémel : Le SUPAP est opposé au travail du dimanche excepté là où c'est socialement indispensable (santé, transports,...). Tout le monde sait que ça va s'étendre, on résiste. Personne ne veut travailler vraiment le dimanche. Le jour où on ouvrira tout, le dimanche, plus personne ne pourra aller nulle part, puisque tout le monde travaillera.

Dans la société, il faut maintenir un jour de congé commun. Beaucoup d'agents ne vivent pas à Paris. Les temps de déplacement sont énormes. Le soir les personnels rentrent tard. Ils travaillent déjà tous les samedis. Ils ont besoin du dimanche pour se reposer et vivre avec les autres.

Dans une autre société, on pourrait être favorable à la création d'un établissement comme la Bpi qui pourrait être ouvert sept jours sur sept, mais il faudrait beaucoup plus d'effectifs. Les musées se visitent. La Bibliothèque publique d'information est une bibliothèque de consultation. Nous sommes des bibliothèques de prêt. On peut emprunter un autre jour.

Propos recueillis par Béatrice Bonneau

La grève à « Marguerite Yourcenar »

En septembre 2008, revendiquant, entre autres, 10 postes de titulaires, les personnels se sont mis en grève, soutenus par l'intersyndicale (CGT, CFTC, FO, SUPAP, UNSA). Ils n'étaient pas opposés au travail dominical, mais avaient choisi de faire grève le dimanche, car le flux tendu des effectifs qui leur était devenu insupportable, en était indissociable. Durant 5 semaines, la grève a été massivement suivie. A chaque fois qu'elle allait en délégation, l'intersyndicale était accompagnée de représentants des personnels de Yourcenar. Au départ la Mairie proposait 5 étudiants en plus le dimanche. Inacceptable, alors que le protocole prévoyait 50 % de titulaires. Après 5 semaines de grève, la mairie de Paris s'est engagée devant l'intersyndicale à recruter 5 titulaires.

Tentative de hold-up sur les postes

Aujourd'hui, dans un contexte global de réductions d'effectifs sur la ville, la Mairie veut ouvrir plus d'équipements, plus longtemps, uniquement en redéployant les effectifs. « Truffaut » inauguré en décembre est ouvert le dimanche. « Marguerite Duras » qui sera inaugurée fin 2009, doit l'être également. Le comble ! Alors qu'elle prévoit des ouvertures, la Mairie de Paris avait « discrètement » supprimé 20 postes « bibliothèques » au budget 2009. Le SUPAP a dévoilé l'embrouille. Les postes ont été sauvés !

*Le SUPAP-FSU est membre du SNU-CLIAS (Union Nationale des Syndicats Unitaires des agents des Collectivités Locales, du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires Sociales). Depuis les élections professionnelles de novembre 2008, le SUPAP-FSU est devenu le 1er syndicat de la direction de affaires culturelles de la ville de Paris.



Un travail avec les services du Conseil Général du Pas-de-calais qui porte ses fruits

Dès janvier 2009, le Conseil Général du Pas-de-Calais, arguant que les Conseils d'Administration des collèges n'étaient plus compétents en matière de tarifs de restauration, fixait à 3 € le prix du repas pour les commensaux dont l'indice était inférieur ou égal à 465 et à 3,60 € pour les autres. Ces tarifs ne pouvaient selon lui pas être inférieurs au tarif collégien le plus élevé, soit 3 €. Même si cette dernière remarque était évidente, des collègues nous signalèrent que cela représentait pour eux une hausse de près de 50 %, la moyenne académique pour les agents de catégorie C, les contractuel(le)s, les contrats aidés ou les personnels de surveillance se situant autour de 2 € le repas.

Une aide à la restauration pour les collégiens boursiers du Pas-de-Calais fut également instaurée à la même période. Au sujet de celle-ci, nous avons fait remarquer qu'« *après de nombreuses suppressions de postes, la charge de travail de nos services (administration ou intendance selon les cas) allait encore croître et qu'il était vraiment regrettable de constater que le Département n'avait pas prévu d'indemniser les collègues. A l'image de nos voisins du Nord qui perçoivent 22.20 € brut pour 7 dossiers d'aide à la demi-pension, nous pouvions observer que cette rémunération était non seulement possible mais justifiée* ».

Nous avons obtenu, le 4 décembre dernier, une audience avec les services départementaux. D'emblée, nous avons eu l'assurance de rencontrer régulièrement les élu(e)s pour évoquer les problèmes rencontrés régulièrement par nos collègues d'intendance. Les deux sujets cités plus haut ont bien sûr été évoqués en priorité.

En ce qui concerne les tarifs de restauration, un courriel nous indiquait peu avant l'audience qu'une catégorie supplémentaire de commensaux avait été créée. Ainsi, pour les collègues en contrat aidé, les contractuel(le)s, les personnels de surveillance et l'ensemble des agents de catégorie C, le prix du ticket repas ne serait plus de 3 € comme initialement prévu mais du montant du tarif applicable aux collégiens au forfait dans l'établissement considéré. Il s'échelonne donc, en 2009, entre 2,24 et 2,84 € selon l'établissement. Première avancée obtenue par le SNASUB.

Concernant notre revendication d'indemniser le travail supplémentaire des collègues en charge des aides à la restauration, nos interlocuteurs nous avaient donné rendez-vous le mardi 6 janvier après-midi. Nous avons immédiatement fait part au Conseil Général du manque de considération que beaucoup de collègues gestionnaires avaient ressenti ces derniers mois suite à ces décisions, qu'ils attendaient des actes concrets et que nous nous félicitons de cette dynamique de travail

en commun.

Reconnaissant l'avancée importante qu'elle représentait pour les familles, nous avons évoqué longuement le travail supplémentaire que cette mesure induisait pour nos collègues d'intendance (saisie individuelle, problème des remises d'ordre éventuelles ...). Pensant au départ que cette mesure faciliterait le recouvrement des créances, nos interlocuteurs ont fini par admettre qu'il n'en était rien. Ils nous donnèrent rapidement un accord de principe de rémunérer ce travail. Mais à quelle hauteur ? Après une première proposition indécente, nous avons exigé une indemnité qui ne soit pas inférieure à celle versée dans le département voisin. Après quelques échanges, notre interlocuteur a admis qu'il fallait «apporter de la considération aux collègues qui font ce travail» et s'est engagé à soumettre aux élus la proposition de rémunérer cette tâche au taux que nous demandions*. Une solution informatique est aussi à l'étude pour faciliter le travail.

Le vendredi 13 février, nous les rencontrons à nouveau pour évoquer, entre autres, les logements de fonction (dérogations d'occupation, nouvelles constructions, états des lieux ...).

Sur tous ces sujets, et plus généralement sur vos relations avec les collectivités territoriales, n'hésitez pas à nous faire part de vos expériences. S'il existe de grandes disparités, elles pourront éventuellement faire l'objet d'un prochain article dans "Convergences".

(*): Pour information, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis a fixé à 3 € par dossier traité l'indemnité versée aux collègues administratifs et à 0.50 € par dossier l'aide apportée aux établissements pour les frais de gestion. Quid dans vos départements ?

Jean-Christophe Castelain



On brade les comptables !

EPLE : vers la baisse tendancielle et absolue de la valeur de la force de travail des agents comptables ?

Dans un document du 5 novembre 2008 A et I UNSA se vante « d'avancées » sur les indemnités de caisse des comptables dans le cadre du passage des agences comptables de 3 à 6 en moyenne !

Le nouveau régime serait « incitatif » pour les agences comptables de 5 et 6 EPLE.

La lecture des chiffres donnés comme « pratiquement signé » ne peut qu'inquiéter :

Prenons un exemple avec une agence comptable de 3 EPLE et + 5 000 000 € de compte financier

Nouveau régime annoncé

Nb d'EPLE	Recettes budgétaires	Indemnités de caisse
3	5 000 000	5900
4	5 000 000	6100
5	5 000 000	6400
6	5 000 000	8200

Autrement dit un(e) agent comptable augmentant l'agence comptable en passant de 3 à 4 va recevoir 200 euros par an **16.66 € par mois** pour la responsabilité nouvelle !

De 3 à 5 c'est + 500 euros annuels soit 41.66 € !

On a ainsi une responsabilité de 5900 pour 3 EPLE soit 5900 divisé par 3 et par 12 = 163.88 par EPLE qui passe à 16.66 € soit 10 fois moins !

Il s'agit bien d'une baisse absolue de la valeur responsabilité du comptable et cela se traduit en heures de travail (si des collègues sont en désaccord qu'ils s'expriment !)

Les chiffres 2006 du MEN expliquent que sur les 2700 agences comptables, plus de 1000 étaient constituées de 1 à 2 établissements. Avec un montant de recettes financières de + de 2 000 000 € ce sont 1000 agents comptables avec 2000 euros d'indemnités annuelles soit un montant total de 2 millions d'euros !

La disparition de ces 1000 agences comptables en les intégrant dans des agences comptables moyennes de 3 à deux conséquences financières pour les comptables :

* - 2 000 000 d'indemnités pour 1000 comptables qui ne le sont plus

* + 200 000 à 500 000 Euros pour les agents comptables restant

Outre l'économie de postes attendue- AI ayant signé la disparition de 1700 postes en 3 ans-ce sont 1 500 000 à 1 800 000 € d'économies sur les indemnités de comptables !

Travailler plus pour les comptables et gagner plusà BERCY !

Il s'agit bien d'une baisse absolue de la valeur travail des agents comptables

Le commentaire d'AI après le tableau est le suivant

« En tout état de cause, le nouveau régime indemnitaire est financièrement :

- incitatif pour les agences comptables de 5 ou 6 EPLE
- dissuasif au-delà : 500 euros par EPLE supplémentaires »

Comment une indemnité de 200 euros annuelle devient elle incitative en passant de 3 à 4 EPLE et dissuasive à partir de 500 euros entre 6 et 7 ?

La conclusion est claire : A et I ne sait plus compter *

Le Ministère, même assisté d'A et I, ne changera pas plus le plomb en or qu'il ne transformera une baisse en hausse.

Il est totalement inacceptable de laisser mettre en place un tel régime qui consacre une dévalorisation du temps de travail des comptables ; c'est une mesure méprisante et méprisable.

Si encore ces « économies » servaient à rémunérer des postes nécessaires dans les agences comptables ainsi augmentées, on comprendrait la démarche- sans la partager- mais ce n'est pas l'orientation retenue, et pour cause 1700 suppressions de postes actés par l'UNSA ce sont **4 millions d'Euros d'économies par an.**



Jacques Aurigny
Agent comptable de 3 EPLE

* c'est promis j'envoie une calculatrice aux signataires d'AI ; encore faut-il savoir faire une règle de 3 !

Le pouvoir hiérarchique

Le pouvoir hiérarchique est le contrôle exercé par le supérieur hiérarchique sur les agents qui lui sont subordonnés.

La notion renvoie à celle de nécessité de service, qui lui donne sa légitimité, et à celle de mesures d'ordre intérieur, qui en permet l'application.

Le pouvoir hiérarchique constitue une des garanties d'égalité d'accès au service public et participe de la cohérence de l'action publique.

Définition

Construite largement sur le modèle militaire, la fonction publique donne une part très importante au principe hiérarchique.

Le contrôle porte aussi bien sur les actes que sur les personnes des subordonnés.

Le pouvoir hiérarchique s'exerce a priori et peut aller très loin puisqu'il comprend les prérogatives suivantes :

- pouvoir d'instruction : l'autorité hiérarchique évoque l'affaire et la traite directement ;
- pouvoir d'annulation : l'autorité hiérarchique peut tout simplement annuler la décision prise par son subordonné pour des raisons d'opportunité ;
- pouvoir de substitution : l'autorité hiérarchique peut se substituer à son subordonné et agir en ses lieu et place ;
- pouvoir de réformation : l'autorité hiérarchique peut modifier la décision prise par son subordonné.

Nécessité de service

Elle est le fondement du pouvoir hiérarchique.

Elle peut se traduire par des actes réglementaires ou par des mesures d'ordre intérieur.

Par des actes réglementaires : avec l'arrêt Jamart (1936), le Conseil d'État consacre l'existence d'un pouvoir réglementaire permettant aux ministres de prendre les mesures nécessaires à l'organisation de leurs services.

L'intérêt de l'arrêt réside surtout dans le considérant de principe par lequel il jugea que "même dans le cas où les ministres ne tiennent d'aucune disposition législative un pouvoir réglementaire, il leur appartient, comme à tout chef de service, de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration placée sous leur autorité".

Ce pouvoir réglementaire ministériel est enfermé dans des limites strictes. Ainsi, le ministre ne peut notamment, par exemple, fixer des règles à caractère statutaire. En revanche, il peut fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement de ses services. Les fonctionnaires peuvent former un recours contre de tels actes s'ils mettent en cause le statut de la fonction publique ou le statut particulier de leur corps.

Mesures d'ordre intérieur

Les actes individuels mettant en œuvre, à l'intérieur d'un service administratif, le pouvoir hiérarchique d'un chef de service sont dits « mesures d'ordre intérieur ». Cette notion de mesure d'ordre intérieur tire son origine de la jurisprudence du Conseil d'État qui a créé l'expression sans vraiment l'expliciter. Les mesures d'ordre intérieur sont censées n'avoir qu'un impact minime et de ce fait un contrôle juridictionnel n'apparaît pas nécessaire.

En réalité, le fondement de cette jurisprudence est tout simplement que le juge ne veut pas connaître des faits qu'il estime de peu d'importance. Le juge vérifie que la décision du chef de service ne néconnaît pas la réglementation existante.

Rappelons que la fixation des congés, des autorisations d'absence, des horaires de travail, relève du supérieur hiérarchique, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires.

Limites du pouvoir hiérarchique

Les fonctionnaires ont obligation de ne pas exécuter « les ordres manifestement illégaux et de nature à compromettre gravement un intérêt public » (article 28 de la loi 83-653 du 13 juillet 1983, titre 1er du statut général).

Par ailleurs, le juge élargit progressivement son contrôle. La notion de mesure d'ordre intérieur s'efface en cas d'atteinte aux droits statutaires des agents. Dès 1962, le Conseil d'État a accepté d'examiner les recours dirigés contre les notes attribuées aux fonctionnaires (23 novembre 1962, Camara).

Une mesure de réorganisation du service ayant pour effet de retirer à un agent les attributions afférentes à son emploi mais "prise en raison de son comportement" ne peut être qualifiée de mesure d'ordre intérieur. (CE, 25 septembre 1987, Commune de Brain).

Des observations faites à un agent, dès lors qu'elles sont versées à son dossier, cessent d'être mesure d'ordre intérieur et deviennent donc susceptibles de recours (CE, 25 mars 1981, Arbault).

En résumé

Le pouvoir hiérarchique, garantie pour les usagers, est une nécessité pour le fonctionnement des services. Mais des garde-fous sont nécessaires et la jurisprudence continue d'en tracer progressivement les contours, en réduisant la part du pouvoir discrétionnaire.

Pierre Boyer



Arrêté du 23 décembre 2008 fixant les temps de séjour ouvrant droit à **prise en charge des frais** occasionnés par un voyage de congé administratif ou de congé annuel pour les personnels

civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger (JO du 3 janvier 2009).

Arrêté du 23 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2001 fixant les conditions d'attribution de la **NBI** aux personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et les services déconcentrés du MEN et du ministère de la recherche (JO du 6 janvier 2009).

Arrêté du 24 décembre 2008 modifiant l'annexe de l'arrêté du 16 août 2002 portant création, composition et attributions du **CTP central** d'établissements publics relevant du ministre de l'éducation nationale ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur (JO du 13 janvier 2009).

Décret n° 2009-14 du 7 janvier 2009 relatif au **rapporteur public des juridictions administratives** et au déroulement des audiences (JO du 8 janvier 2009).

Arrêté du 12 janvier 2009 fixant le nombre de postes offerts aux trois concours spéciaux d'accès à l'IRA de Lille organisés au titre de l'année 2008 en vue du recrutement d'**attachés analystes** (JO du 20 janvier 2009).

Arrêté du 12 janvier 2009 fixant le nombre de postes offerts aux **concours d'accès aux IRA** ouverts en 2008 et leur répartition par corps (formation du 1er septembre 2009 au 31 août 2010) (JO du 20 janvier 2009).

Arrêté du 13 janvier 2009 fixant au titre de l'année 2009 le nombre de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'**ADAENES** (JO du 21 janvier 2009).

Note de service n° 2009-006 du 13 janvier 2009 relative au détachement et à l'intégration dans le corps des

personnels de direction (BOEN n° 4 du 22 janvier 2009).

Circulaire n° 2009-009 du 13 janvier 2009 rappelant le **calendrier des fêtes légales** (année civile 2009) (BOEN n° 4 du 22 janvier 2009).

Circulaire n° 2009-008 du 13 janvier 2009 relative aux **autorisations d'absence** pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions - année civile 2009 (BOEN n° 4 du 22 janvier 2009).

Décret n° 2009-84 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les **conditions d'inscription des candidats aux concours** d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique (JO du 23 janvier 2009).

Note de service n° 2009-011 du 21 janvier 2009 relative à la « **Journée de la mémoire** des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité » (BOEN n° 4 du 22 janvier 2009).

Arrêté du 23 janvier 2009 relative à l'attribution de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint à certains personnels du **CNDP** (BOEN n° 5 du 29 janvier 2009).

Arrêté du 28 janvier 2009 fixant au titre de l'année 2009 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de **bibliothécaires** (JO du 3 février 2009).

Décret n° 2009-110 du 29 janvier 2009 relatif au taux horaire de l'allocation spécifique de **chômage** partiel et à l'indemnisation complémentaire de chômage partiel (JO du 31 janvier 2009).

Décret n° 2009-114 du 30 janvier 2009 relatif à l'indemnité temporaire accordée aux personnels **retraités** relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite (JO du 31 janvier 2009).



Vie des académies

Viol de la liberté d'expression à l'université de la Réunion.

Les personnels et les étudiants de l'université présents le 29 janvier entre 14 et 15 heures à l'assemblée générale prévue sur le campus universitaire de Terre Sainte à Saint-Pierre pour définir la conduite à tenir face aux réformes catastrophiques engagées pour notre avenir ont été dispersés manu militari par les forces de l'ordre présentes en grand nombre sur le site afin de garantir une bonne ambiance durant la visite d'Yves Jégo*. Une assemblée d'une douzaine de courageux s'est tout de même tenue devant le lycée Ambroise Vollard en contrebas de l'IUT sous la surveillance d'une centaine de gardes mobiles.

Les personnels et les étudiants présents ont diffusé un communiqué pour informer la population de la Réunion que le jour où le ministre de l'outre-mer est venu

inaugurer en grande pompe un bâtiment à énergie positive dans notre université est aussi le jour où le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche demandait à l'université de la Réunion de supprimer 5 postes d'enseignants, de chercheurs, de personnels techniques et administratifs. C'est-à-dire de compromettre gravement les formations supérieures des jeunes réunionnais, leurs débouchés sur place et de remettre en cause les conditions de fonctionnement de la recherche régionale. Encore un exemple du programme gouvernemental allégué à zéro % de dialogue social.

Le 29 janvier n'était pas le jour de la kermesse de l'enseignement supérieur et de la recherche à la Réunion, mais bien le signal d'une mort annoncée.

* secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

Jean-Claude Michou

Une liste ouverte pour un SNASUB combatif !

Alors que nous devons faire face à des attaques sans précédent, **le SNASUB s'endort, réveillons-le !**

Ce qu'il faut combattre !

- La réduction générale du Service public qui touche l'ensemble de nos secteurs ;
- La détérioration ou l'affaiblissement de nos statuts ;
- La généralisation de l'arbitraire dans la gestion de nos carrières et de nos rémunérations ;
- L'extension massive de la précarité.

Ce qu'il faut gagner !

La possibilité pour tous de vivre dignement des revenus de son travail...

- Augmentation générale des salaires ;
- Réelle amélioration des carrières ;
- Statuts plus avantageux ;

Titularisation des contractuels ;

...pour un Service public bénéficiant enfin des moyens lui permettant de contribuer à rendre notre société plus juste et plus solidaire.

Ce qu'il faut construire !

Une organisation qui se mette entièrement au service de l'action en faveur des personnels et du Service public

- Travail **permanent** des différents secteurs, animés collectivement, **ouverts plus largement** aux syndiqués afin de favoriser la **relève militante**.

Réunions des instances nationales plus efficaces qui donnent envie d'y participer plutôt que de les fuir !

- Lien solide entre les instances nationales et les sections académiques et locales par une information régulière et du matériel militant ;

Une action plus fédérale et unitaire

- Travail commun qui unifie les revendications et les mobilisations au sein de la FSU ;

Vraie réflexion interne sur la recomposition syndicale.

Le SNASUB a besoin d'un vrai débat ouvert à tous entre les différentes sensibilités de notre syndicat. La diversité n'est pas synonyme de division mais de richesse tant que nous privilégions l'unité et la fraternité dans la lutte.

C'est cette démarche combative, déterminée et constructive que nous vous invitons à porter au sein d'une liste ouverte !

Premiers signataires :

M. Ganozzi et A-M Pavillard, secrétaires générales adjointes

D. Patinet et B. Teissier, BN

M. Dissoubay et A. Meylan, CAN

B. Leveder, SA Rennes

C. Vieron-Lepoutre, SA Besançon

M. Bedois-Vidard, SD Charente-Maritime

M.-P. Lavergne, FSU Pyrénées Atlantiques

C. Eury

J-F Jezequel

PRSI

ET MAINTENANT ?

Avec 2,5 millions de manifestants et des pourcentages importants de grévistes, le 29 janvier a montré le refus des salariés de faire les frais de la crise, d'accepter les milliers de suppressions d'emplois, la destruction des entreprises et des services publics.

Le président de la République a dit comprendre « l'inquiétude légitime », parlé de « devoir d'écoute, de dialogue » pour conclure : « je rencontrerai durant le mois de février les organisations syndicales et patronales afin de convenir du programme de réformes à conduire en 2009 et les méthodes pour les mener à bien ». Il a donc annoncé qu'il continuerait ses contre-réformes comme avant en essayant d'y associer les syndicats comme avant.

Que faire ? Les syndicats doivent se retrouver le 2 février pour discuter des suites à donner au 29. Ils se rencontreront le jour choisi par la coordination nationale des universités, regroupant les enseignants-chercheurs de 46 universités avec les syndicats, comme date limite

de retrait « sans préalable » par le ministère de son projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs et de sa réforme des formations et des recrutements des enseignants du premier et du second degré. Sinon, « l'université française se mettra en grève totale, reconductible et illimitée : le 2 février 2009 l'université s'arrête ».

Les syndicats qui se rencontreront le 2 février ne sont-ils pas eux-mêmes en situation de lancer un ultimatum au chef de l'Etat : « Vous voulez nous recevoir ? Voici ce que nous voulons discuter : arrêt des licenciements, des fermetures d'entreprises, de la privatisation des services publics, des suppressions de postes dans la Fonction Publique, de la casse des hôpitaux et de la protection sociale, rétablissement du pouvoir d'achat ».

Et s'il refuse, la question de la « grève totale, reconductible et illimitée » ne sera-t-elle pas posée ?

Sylvie Donné-Lacouture, Jacques Le Beuvant, Patrick Le Tuhaut, élus PRSI à la CAN au titre de la liste LAUR.

Tribune de Pour un Syndicalisme de Lutte

Le prochain congrès du SNASUB-FSU s'ouvrira dans un contexte de liquidation sociale et de crise du capitalisme. « *La crise appelle à accélérer le rythme des réformes, en aucun cas à l'arrêter ou le ralentir* » déclarait Sarkozy en 2008. Le même Sarkozy, renflouant les spéculateurs à coup de milliards, ne déclarait-il pas il y a quelques mois encore que « *les caisses étaient vides* » ?

Face à cette politique antisociale, les résistances sont nombreuses. Elles prennent même une configuration inédite quand la population s'associe directement aux luttes. Mais, isolées, elles demeurent fragiles quand une coordination efficace permettrait d'inverser le rapport de force.

Notre congrès devra se donner les moyens d'inverser cette tendance en se dotant d'un programme d'action offensif :

- Augmentation des salaires, retraites et minima : 1500 euros net

- Intégration des primes aux salaires, arrêt de toute modulation des traitements « selon la manière de servir »
- Retraite à 60 ans et 37,5 annuités de cotisations
- Titularisation immédiate de tous les précaires en place, ouverture des concours
- Arrêt des privatisations des services publics, retrait de la LRU

Ce programme est subordonné à des changements dans le fonctionnement du SNASUB. Souvent, la démocratie y est entravée au profit de l'inertie au nom du consensus. Souvent, nous abordons les mobilisations sans coordination ni moyens. Souvent, la direction du syndicat se montre hostile à l'organisation autonome des luttes.

Nous devons faire vivre un syndicalisme de lutte indépendant portant jusqu'au bout les revendications des personnels, plaçant la démocratie au centre de son action et s'inscrivant dans la construction d'un rapport de force suffisant à rendre possible la grève générale interprofessionnelle, seul moyen efficace de faire échec à un tel gouvernement de combat.

C'est dans cette perspective que nous abordons le prochain congrès du SNASUB.

J.-F. Besançon, C. Dameron, G. Fondet, H. Fourtine, G. Meyer, B. Zahra

Comment améliorer le SNASUB ?

Les débats du congrès commencent à s'engager : tant mieux, nous avons besoin de réflexion individuelle et collective :

- il faut réaffirmer notre volonté de défendre les acquis sociaux, les services publics, les besoins des élèves et des étudiants bref les missions de l'éducation de la maternelle à l'université.
- Il faut réaffirmer notre volonté de solidarité sociale, notre sens du service public

Mais le Snasub doit franchir de nouvelles étapes comme organisation syndicale, **renouveler son fonctionnement**, permettre à de nouveaux militants de bien s'y trouver en prenant toute leur place dans les instances académiques et nationales.

Plusieurs militants nationaux de la première heure vont quitter les directions académiques et nationales du syndicat en laissant leur place à de nouveaux militants et **cela mérite une réflexion particulière.**

Nous n'opposons pas entre elles les catégories,

titulaires et non titulaires, hommes et femmes, jeunes et vieux ; la culture syndicale comme la culture professionnelle se nourrit des échanges entre des personnes différentes, avec des expériences différentes, et rien ne serait plus funeste que le clonage fut ce de bons militants !

Nous devons renouveler nos responsables syndicaux pour en avoir plus : c'est la condition du développement du syndicat.

Trop de terrains syndicaux sont vides aujourd'hui par manque de militants

Nos résultats récents parmi les non titulaires montre que nous sommes susceptibles de devenir majoritaire à conditions :

- de se tourner résolument vers les jeunes générations qui nous attendent
- de montrer une capacité d'évolution prometteuse pour l'avenir

pour autant je ne pense qu'il faille « **mettre à la retraite** » **syndicale** les militants qui veulent continuer à apporter leur expérience : nous devons faire preuve d'imagination pour créer de nouveaux cadres autour des nouvelles directions académiques, nationale du syndicat pour associer tous ceux qui le veulent à un nouveau développement du SNASUB.

Jacques Aurigny



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2008 - 2009

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse p.2 "Pour nous contacter")

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA :
- > Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADEMIE :

ANNEE DE
NAISSANCE

SECTEUR

STATUT

NOM :

- HOMME NOUVEL ADHERENT
 FEMME ANCIEN ADHERENT

PRENOM :

- BIB
 CROUS
 DOC
 EPLE
 JS
 RETRAITES
 SERVICE
 SUP
 Autre :

- ASU
 BIB
 DOC
 ITRF
 Non titulaire

CATEGORIE

- A
 B
 C
 Contractuel

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE :

ENTREE, IMMEUBLE :

N°, TYPE, VOIE :

BP, LIEU DIT :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL :

PORTABLE :

CORPS :

GRADE :

QUOTITE DE TRAVAIL :
..... %

Interruption d'activité
(disponibilité, Congé
parental...) :

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :

NOM D'ETABLISSEMENT :

SERVICE :

RUE :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

Adresse e-mail pour recevoir
des informations syndicales :

COTISATION

$$\left(\begin{array}{c} \text{---} \\ \text{(indice)} \end{array} + \begin{array}{c} \text{---} \\ \text{(NBI)} \end{array} \right) \times \begin{array}{c} \text{---} \\ \text{(coefficient)} \end{array}$$

$$\times \text{Quotité (ex : } \times 0,8 \text{ pour } 80\%)$$

$$\text{---} =$$

----- €

Les cotisations syndicales ouvrent
droit à une réduction d'impôt
de 66% de leur montant.

DATE :

Signature :

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer avec le bulletin d'adhésion à Françoise ELIOT
Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

> MONTANT DE LA COTISATION : €

> MONTANT DE LA MENSUALITE (COTISATION / 5) :

> DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS : / 2008

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement Code guichet N° de compte Clé RIB

.....

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM :

ADRESSE :

CP :VILLE :

ORGANISME CREANCIER

SNASUB FSU
104 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 LES LILAS

N° NATIONAL EMETTEUR

430045

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

- Monsieur Madame Mademoiselle

DATE :

SIGNATURE :

Agrafer
votre
RIB ici